

Les nouvelles régulations américaines risquent de bousculer la crypto suisse

CRYPTOMONNAIE. Si la Confédération dispose d'une longueur d'avance historique dans la législation du secteur, des entreprises helvétiques pourraient se laisser séduire par la clarté réglementaire et les capitaux américains.

Sophie Marenne

Il l'avait promis durant sa campagne. Il l'exécute maintenant en tant que président. Donald Trump met en place de nouvelles conditions cadre pour réguler les cryptomonnaies aux Etats-Unis. Il a notamment signé le Genius Act mi-juillet, qui pose les bases d'un marché des stablecoins (les monnaies virtuelles répliquant le cours de monnaies fiduciaires), et il devrait faire de même pour le Clarity Act, qui structurera les activités des acteurs du secteur (lire ci-dessous).

Ce tournant réglementaire américain exerce une pression sur les tous les autres régulateurs, une «concurrence» qui pourrait «stimuler l'innovation et la protection des investisseurs», avance Franz Bergmueller, CEO de la cryptobanque Amina. En Suisse, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) était vue jusqu'ici comme avant-gardiste, grâce à la loi sur la technologie des registres distribués (DLT), entrée en vigueur en 2021. «Cette infrastructure légale, doublée de notre cadre bancaire a donné à la Confédération des années d'avance», rappelle celui qui dirige l'ex-Seba depuis 2022.

«La Finma pourrait glisser d'un statut de référence à celui de suiveur.»

Sheraz Ahmed
Fondateur de Storm Partners

Franz Bergmueller avertit toutefois: les avancées estivales outre-Atlantique montrent «à quel point d'autres juridictions peuvent rapidement construire des cadres sophistiqués.» Sheraz Ahmed, fondateur du cabinet de conseils blockchain Storm Partners, partage cette préoccupation: «Si la Finma ne clarifie pas rapidement sa position sur des points clés comme le staking (ndlr: la délégation rémunérée de cryptoactif), la tokenisation ou les stablecoins algorithmiques, elle pourrait glisser d'un statut de référence à celui de suiveur.»

De son côté Andrej Majcen, cofondateur et CEO de Bitcoin Suisse, ajoute par écrit au sujet du côté précurseur des lois américaines, qu'elles «ne sont pas les premières du genre. Elles sont comparables à ce qui se fait en Europe (MiCA), à Singapour ou Hong Kong (LEAP).»

La Finma a l'habitude de tracer sa propre voie réglementaire, axée sur la protection du consommateur, selon les experts consultés par L'Agefi.



Donald Trump à la signature du Genius Act. Les experts estiment que les avancées réglementaires estivales outre-Atlantique montrent à quel point d'autres juridictions peuvent rapidement construire des cadres sophistiqués.

Ainsi, Adrian Fritz, directeur de la recherche de la fintech zurichoise 21Shares, ne s'attend pas à ce que l'instance de régulation reprenne «ligne par ligne» ce que font les Etats-Unis, mais la Suisse pourrait «affiner» sa régulation des stablecoins. Pour l'analyste, il est d'ailleurs probable que les associations professionnelles, qui militent déjà pour des mises à jour réglementaires, «intensifient encore leurs efforts.»

Sollicité, le gendarme des marchés financier rappelle qu'il «suit les évolutions internationales et examine en permanence les conséquences qui en découlent.» La porte-parole de la Finma ajoute que légitérer «prend du temps», alors que le domaine de la fintech demande de la réactivité, d'où l'intérêt d'une «approche fonctionnelle» qui permet à

l'organisation d'appliquer la réglementation existante aux innovations.

«Les Etats-Unis ont un atout qu'aucune autre juridiction ne peut égaler: l'écosystème du capital-risque de la Silicon Valley.»

Franz Bergmueller
Directeur d'Amina

A noter qu'en matière de stablecoins, la Banque nationale suisse (BNS) travaille jusqu'ici à l'émergence d'une monnaie numérique de banque centrale (MNBC), «un contraste net avec les Etats-Unis», qui ont adopté une stratégie opposée, laissant toute la marge au secteur privé. Adrian Fritz espère

d'ailleurs que le changement de cap américain incitera la Suisse à revoir sa copie et à abandonner son unique point de focalisation sur les cas d'usage interbancaire (wholesale).

Selon un rapport datant de mai du cabinet CV VC, l'industrie crypto compte 1750 entreprises en Suisse et au Liechtenstein. «Si Washington simplifie pendant que Berne complexifie, les flux d'innovation risquent de changer de direction», martèle Sheraz Ahmed, convaincu que certains fondateurs de projets nés ou installés en Suisse, étudient déjà «les options d'implantation» américaines, séduits par la nouvelle visibilité réglementaire. Franz Bergmueller estime qu'il ne faut pas se voiler la face vis-à-vis de ce danger, d'autant plus que les Etats-Unis ont un atout qu'aucune autre juridiction ne

peut égaler: «L'écosystème du capital-risque de la Silicon Valley, soit l'environnement de financement le plus avancé au monde.»

Pour le directeur de la cryptobanque zougoise, cet avantage fera du pied aux projets d'origine américaine qui avaient été repoussés par la précédente administration, mais aimeraient aussi des firmes du monde entier séduites par cet écosystème de financement. Appartenant à la première catégorie, le pionnier du paiement crypto américain Ripple s'est installé dans l'Hôtel des banques à Genève au début de l'année 2024. «Nous continuons d'investir dans notre présence ici. Notre équipe genevoise joue un rôle central dans la fourniture de nos services sur le continent européen», assure par e-mail Cassie Craddock, directrice générale pour le Royaume-Uni et l'Europe.

«A ma connaissance, personne ne prévoit de quitter la Suisse», témoigne Joël Kai, directeur de la communication du portail zurichois Relai, à l'effectif d'une cinquantaine d'employés. «Je ne m'attends pas à une fuite massive des entreprises», renchérit Adrian Fritz de 21Shares, qui dispose d'un bureau à New York depuis quelques années.

Si ce dernier concède que certaines sociétés pourraient y relocaliser quelques activités – «actifs tokenisés, services financiers ou structuration de produits crypto» – il rappelle que la Confédération offre «un cadre juridique solide, une expertise approfondie et des liens étroits avec la finance traditionnelle.» Les services «purement crypto-natifs tels que le staking et la garde d'actifs sont déjà très bien positionnés en Suisse», renchérit Andrej Majcen. En bref, la menace concurrentielle s'intensifie, mais pour lutter, la Suisse conserve des atouts majeurs: la sophistication de son secteur bancaire et sa maturité réglementaire.■

L'été crypto américain, en bref

Trois textes législatifs matérialisent une offensive réglementaire sans précédent lancée par Donald Trump.

1. Genius Act – loi qui encadre les stablecoins

Statut: Signé le 18 juillet par le président Donald Trump, pour une mise en œuvre en 2026.

Contenu: Il impose des règles strictes aux entreprises émettrices de stablecoins (Tether, Circle) en termes de réserves (garantis à 100% par des actifs liquides, dollars ou bons du Trésor à court terme) qui doivent être stockées auprès de dépositaires qualifiés.

Conséquence: Le rôle du dollar comme monnaie de réserve mondiale sera sans doute renforcé, selon Claudio Wewel, stratégiste en devises chez J. Safra Sarasin. Dans une note publiée vendredi, ce dernier explique que les

cryptodollars gagneront en importance dans les paiements transfrontaliers et mettront la pression sur les devises des marchés émergents. En outre, le marché pourrait s'ouvrir à de grands groupes comme Walmart ou Amazon, selon le site Business Insider.

2. Clarity Act – réforme des responsabilités réglementaires

Statut: Adopté par la Chambre des représentants le 17 juillet, en attente d'examen au Sénat.

Contenu: Il classe les différents actifs numériques, définit comment traiter les différents protocoles de finance décentralisée (DeFi), les bourses, courtiers et portails crypto et met fin à la guerre de territoire entre la Securities and Exchange Commission (SEC) et la Commodity Futures Trading Commission (CFTC).

Conséquences: Ce texte offre une plus grande sécurité juridique aux acteurs du marché, et réduit les zones d'ombre qui caractérisaient l'émission et l'échange de certains produits.

3. L'antiCBDC Act – rejet d'une monnaie numérique de banque centrale

Statut: Adopté par la Chambre des représentants le 17 juillet, en attente d'examen au Sénat.

Contenu: Il interdit formellement à la Réserve fédérale (Fed) de lancer un dollar numérique contrôlé par l'Etat (CBDC) et destiné aux consommateurs.

Conséquences: Il laisse le champ entièrement libre aux initiatives privées, à la différence des approches de l'Union européenne (UE) ou de la Chine. SM